

Accise—Loi

Voici mon troisième commentaire à propos de ce numéro 11—et j'envisage de prendre la parole à propos du numéro 12 lorsque les députés auront pu exposer leurs problèmes. J'aimerais dire au ministre, puisqu'il semble prêt à faire encourir des pertes à l'industrie en lui infligeant cette taxe, qu'il faudrait coordonner beaucoup plus les activités du gouvernement à propos d'un certain nombre de programmes qui vont à l'encontre de ce numéro tarifaire du bill. C'est à mon avis une sorte de syndrome de dysfonctionnement où la main droite fait blanc et la gauche noir.

M. Baker (Grenville-Carleton): Toutes deux sont aveugles.

M. Turner (Ottawa-Carleton): L'image était belle avant que Baker ne s'en mêle.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Par exemple, le ministre de l'Industrie et du Commerce, qui se trouve immédiatement derrière le ministre des Finances, encourage le tourisme et l'industrie dans son ministère, mais le ministre des Finances, lui, leur coupe les vivres.

Un autre exemple est fourni par le programme des ports pour petites embarcations dont est responsable le ministre de l'Environnement, aidé par le compétent ministre d'État chargé des Pêcheries. Ce programme encourage le tourisme et les propriétaires de canots automobiles qui peuvent profiter de la nature; évidemment, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social fait beaucoup pour promouvoir le bon usage des loisirs. La navigation automobile sur les côtes est et ouest et sur les lacs est certainement un moyen de profiter de notre belle nature. Cependant, le ministre des Finances leur met des bâtons dans les roues.

Je me demande pourquoi la coordination est si mauvaise au gouvernement. Si le ministre désire coordonner ses efforts avec ceux de son collègue du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, il pourrait prendre fait et cause pour ce dernier et s'opposer aux trois autres. A mon sens, ils devraient se réunir de temps en temps, établir leurs priorités et fixer exactement leurs objectifs.

Compte tenu des réponses que nous venons d'obtenir et en ce qui concerne les bateaux dotés d'un moteur de 20 HP, je crois vraiment que nous pourrions fort bien continuer à vendre sans taxe ceux qui se trouvent en stock. Les constructeurs de bateaux, connaissant l'existence d'une taxe plus lourde pour l'avenir, seraient tout à fait satisfaits de continuer à travailler sur des embarcations plus petites exigeant des moteurs moins forts; les constructeurs de moteurs, quant à eux, prévenus de l'imposition d'une taxe de 3 p. 100 et, par la suite, d'une taxe de 10 p. 100, en plus de la taxe actuelle de 12 p. 100 réduiraient la taille de leurs moteurs.

Tout compte fait, il devrait y avoir au moins remise de cette taxe sur les commandes passées avant l'adoption de ce bill. Cela servira d'avis aux constructeurs de bateaux et aux fabricants de moteurs du pays qu'ils devraient construire des types de bateaux plus petits avec des moteurs plus petits.

Je vois que je n'impressionne nullement le ministre des Finances, alors je vais me rasseoir et permettre à d'autres députés de dire leur mot.

[Français]

M. Fortin: Monsieur le président, au risque de répéter certains arguments qui viennent d'être énoncés, je voudrais attirer particulièrement l'attention de l'honorable ministre des Finances (M. Turner) sur le paragraphe 11,

[M. Munro (Esquimalt-Saanich).]

qui affecte d'une façon très sérieuse et radicale plus particulièrement certaines industries de ma circonscription.

J'écoutais tantôt le ministre des Finances dire que c'était dans le but d'économiser de l'énergie qu'il maintenait la taxe, de même que d'acheminer vers les coffres du gouvernement fédéral 30 millions de dollars.

Monsieur le président, je voudrais lui faire part ici, sans commentaire, d'une lettre que j'ai reçue portant la date du 26 novembre et qui vise à attirer l'attention du ministre afin de modifier l'article 11. Il faut noter qu'il s'agit d'industries qui, d'une part, ont bénéficié de subventions à l'expansion économique du ministère de l'Expansion économique régionale et qui, maintenant, se voient menacées, ou de la fermeture de leurs portes, ou d'une diminution grave de leurs activités, précisément à cause de la taxe qui va rendre le prix des bateaux non commerciaux prohibitif.

Monsieur le président, voici l'opinion adressée à l'honorable ministre des Finances. Il en a d'ailleurs reçu copie. La lettre provient des Industries Espadon Inc., de Princeville, et je cite:

A la suite de la lecture des résolutions budgétaires du 18 novembre dernier, nous désirons vous demander d'annuler la surtaxe de 10 p. 100 sur les bateaux.

Il semble que cette surtaxe ait été suggérée afin d'économiser de l'énergie, mais nous affirmons que les 30 millions que vous prévoyez récupérer par cette mesure sera négative et non positive car nous allons perdre notre marché...

... c'est effectivement ce qui va arriver...

... et par la suite nous n'aurons pas d'autre alternative que d'arrêter les opérations de notre entreprise.

De toute façon, il est prouvé que les amateurs de bateaux ne consomment qu'environ 1/2 de 1 p. 100 de la consommation totale (voir statistiques BIA et NAEBM des États-Unis), ce qui signifie que cette surtaxe n'aura aucun effet sur la consommation d'énergie nationale.

Nous sommes assurés que les effets de cette surtaxe seront beaucoup plus néfastes que bénéfiques pour le pays, et ce pour beaucoup d'autres raisons qu'il serait trop long à énumérer dans cette lettre.

Veuillez donc annuler cette surtaxe...

Cette lettre est signée par M. Gilles Létourneau, secrétaire-trésorier des Industries Espadon Inc.

Monsieur le président, voilà une occasion de réflexion, je l'espère, pour le ministre. Il s'agit là d'une industrie de chez nous, typiquement canadienne-française, qui a une bonne réputation tant au Canada qu'aux États-Unis, et qui se verra maintenant dans l'impossibilité de concurrencer l'industrie similaire américaine, et qui, par surcroît, verra le prix de son bateau augmenter de 10 p. 100 à cause de cette surtaxe. Cela sous prétexte de conserver de l'énergie, alors que les données statistiques démontrent qu'ils ne consomment pas plus de 1/2 p. 100.

Monsieur le président, j'ai en main une autre représentation de la part de la société Les Placements Suzor Ltée, et j'éviterai d'en faire la lecture. Elle est signée par le président des Placements Suzor Ltée, M. Albert Audet, qui lui possède une filiale, soit la compagnie Sunray Boats Inc., qui est une nouvelle industrie prospère, bien structurée, bien organisée, qui construit des bateaux de grande qualité et qui se voit menacée maintenant de disparition à plus ou moins brève échéance, à cause, précisément, de cette surtaxe. Beaucoup d'employés de ces industries seront mis à pied parce que le prix du bateau deviendra prohibitif avec la surtaxe de 10 p. 100, d'ailleurs c'est déjà commencé, que la vente diminuera, et, par conséquent, la production étant sur les tablettes, on devra mettre à pied des employés, là comme dans d'autres secteurs.